

### Hausse du pouvoir d'achat des agents publics synthèse des futurs coûts à appréhender par les employeurs locaux

#### Hausse du point d'indice + 1,5%

➔ pour tous les agents publics dès le 1er juillet 2023

#### De 1 et 9 points d'indices en +

➔ pour les fonctionnaires les moins bien rémunérés (au minimum de traitement)

#### 5 points d'indice en +

➔ pour tous les fonctionnaires dès le 1er janvier 2024

#### Prime "Pouvoir d'achat"

➔ entre 300 et 800 euros bruts pour certains agents publics (rémunération brute mensuelle < 3 250€), dès la fin de l'année 2023

➔ prime facultative dans la FPT sous réserve de délibération par l'organe délibérant

#### Autres mesures financières

- ➔ Reconstitution de la CIPA
- ➔ Revalorisation des frais de mission
- ➔ Plus grande prise en charge des abonnements aux transports collectifs
- ➔ Revalorisation du barème de monétisation du CET

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information